

**REPUBLIQUE DU NIGER
REGION DE DOSSO
DEPARTEMENT DE BOBOYE
COMMUNE RURALE DE FABIDJI**

**PROCES VERBAL DE LA PREMIERE SESSION EXTRA- ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2023**

L'an Deux mil Vingt Trois et le 01 juillet , s'est tenue dans la salle de réunion de la Mairie de Fabidji, la première session extra- ordinaire au titre de l'année 2023 sous la Présidence de Monsieur Amadou Amadou Seyni Maire de la dite Commune.

Etaient présents :

01. M.Amadou Amadou Seyni	Président du Conseil Municipal
02. MME Adama Hamani Abdoulaye	Adjoint au Maire
03. M. Illiassou Siddo	Conseiller élu
04. M. Saïdou Abdoulaye Yacouba	Conseiller élu
05. Hamadou Boureïma	Conseiller élu
06. Mme Halima Adamou	Conseillère élue
07. Mme Hassana Hama	Conseillère élue

Le personnel de la Mairie, le service technique Communal de l'élevage de Fabidji et les représentants de la direction Régional de l'élevage et du Projet Régional d' Appui au Pastoralisme au Sahel Phase II(PRAPS II).

Etaient absents :

☆ **Conseiller élu**

1. M Massaoudou Mamoudou	Conseiller élu
2. M .Zoubeïrou Aboubacar	Conseiller élu
3. M. Djafarou Moussa	Conseiller élu
4. Mme Roumanatou Moussa Hassane	Conseillère élue
5. M. Abdoul-Wahidou Hama	Conseiller élu
6. M.Adoul-Aziz Soumana Hima	Conseiller élu
7. M. Alhassane Soumana Boubacar	Conseiller élu

☆ **Membres de droit :**

1. Honorable Adiza Seyni	Députée Nationale
2. Honorable Rakiatou Ali Beidi	Députée Nationale
3. Honorable Ramatou Soumana	Députée Nationale
4. Honorable Abdoulaye Oumarou	Représentant du chef de canton

Après la Fatiha, le Maire a pris la parole pour remercier les conseillers d'avoir répondu favorablement à l'invitation et leurs a souhaité la chaleureuse bienvenue.il a salué la présence des autres invités, ce qui témoigne de leur intérêt à la bonne marche de la Commune.

Avant d'entamer les points inscrits à l'ordre du jour, le Maire a expliqué aux conseillers les points à débattre durant cette première session extraordinaire au titre de l'année 2023, ensuite il les a demandés d'apporter leurs amendements à l'ordre du jour.

Au cours de cette présente session extra-ordinaire les points suivants seront débattus :

- 1. Adoption et amendement du procès verbal de la session précédente,**
 - 2. la mise en place d'un comité de surveillance des travaux de construction et d'un comité de contrôle de l'aire d'abattage de Fabidji ;**
 - 3. Définition du mode de gestion de l'Aire d'abattage de Fabidji ;**
 - 4. Choix de l'activité à soumettre dans le cadre de l'appel à proposition pour la réhabilitation d'une piste rurale dans les Communes d'intervention du programme NIG 028 ;**
- 5. Compte rendu des activités menées pendant l'intersession ;**

Après l'amendement des points inscrits à l'ordre du jour, la parole fut donnée au Secrétaire Général de la Mairie pour la présentation du procès-verbal de la session précédente.

1. Adoption et amendement du procès verbal de la session précédente

A ce niveau la parole fut donnée au secrétaire de séance pour la lecture du procès verbal de la troisième session ordinaire tenue du 03 au 05/12/2022, il n'a relevé aucune observation des membres du conseil municipal, aussi le procès verbal de la session précédente a été adopté par Sept (07) voix pour, Zéro (0) contre et Sept (7) abstentions.

2. la mise en place d'un comité de surveillance des travaux de construction et d'un comité de contrôle de l'aire d'abattage de Fabidji ;

A ce niveau le représentant du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel Phase II. a pris la parole pour expliquer l'importance du commerce de bétail dans l'économie nationale et dans l'amélioration des conditions de vie des éleveurs, il a ajouté que le Niger ne dispose que de très peu des aires d'abattages améliorées munis d'équipements de base adéquats. C'est pourquoi, la stratégie de développement durable de l'élevage (SDDEL-Niger-2035) a traité, entre autres, de la problématique de l'amélioration des aires d'abattages au Niger, en mettant davantage l'accent sur l'organisation et la responsabilisation des professionnels du bétail, mais aussi et surtout sur l'aménagement et l'amélioration des aires d'abattages.

C'est pourquoi, dans le cadre de la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS II), il a été prévu au titre de la composante 3 « Amélioration des chaînes de valeur du bétail » la construction de quinze (15) aires d'abattage améliorées au grand profit des communes, des consommateurs et divers acteurs de marchés.

Après le Maire, président du conseil de la Commune Rurale de Fabidji a pris la parole en expliquant de façon explicite que le but de ce projet est de créer un abattoir moderne pour répondre efficacement à la demande croissante en viande sur le marché de Fabidji et environnants, surtout les jours du marché, En effet, la quasi-totalité de la viande consommée au Niger est produite localement dans trois sortes d'infrastructures que sont les abattoirs frigorifiques, les abattoirs simples, et les aires d'abattage disséminés à travers le pays.

c'est pour cette raison qu'un comité de surveillance des travaux de construction et un comité de contrôle de l'aire d'abattage doivent être mis en place et que ces comités s'assureront que l'aire d'abattage sera réalisée dans les règles de l'art avec les matériaux conformes. En ce sens, les personnes qui sont impliquées dans les réunions précédentes de concertations de l'Ingénierie Sociale peuvent participer à ce comité de suivi ou collaborer étroitement avec ses membres pour vérifier que les emplacements choisis sont bien respectés ainsi que les choix techniques (dimensions, capacités, spécifications sur les matériaux) et la pérennisation des infrastructures; le conseil a l'unanimité a pris deux (2) actes pour la mise en place de ce deux comités.

3. Définition d'un mode de gestion de l'Aire d'abattage de Fabidji ;

Le Maire a expliqué aux conseillers et représentants des grandes professions concernées (éleveurs, commerçants, intermédiaires, bouchers, métiers de services et...c).

les conditions des différents modes de gestions, dans ce cadre, il est important de choisir le mode de gestion qui est le mieux indiqué pour une gestion perraine à la quelle tout le monde en profitera .après avoir analyser les deux (2) modes de gestion à savoir la gestion déléguée, ou communautaire, le conseil à l'unanimité prend un acte pour la gestion communautaire pour l'abattoir moderne du village de Fabidji .

4. Choix de l' activité à soumettre dans le cadre de l' appel à proposition pour la réhabilitation d' une piste rurale dans les Communes d' intervention du programme NIG 028 ;

Le maire , président du Conseil a expliqué de fonds à large des objectifs de l' appel à proposition , les modalités de financement , ainsi que les types d' investissements éligibles , c' est ainsi qu' après les différentes interventions des conseillers municipaux , il est retenu de soumettre la réhabilitation de la piste rurale Goberi Goubey à Fandou Bali Bali pour permettre le transport et l' écoulement des produits agricoles et maraichers .

5. Compte rendu des activités menées pendant l'intersession ;

A ce niveau un seul point a été évoqué par le Maire notamment :

- La réception provisoire de l' activités du Programme SWISSAID , dans son volet eau hygiène et assainissement par la réalisation de deux mini-AEP dans le village de Fataloulou et Tihoré ,et le branchement d' eau multi village (Fabidji –Bombohi)

L'ordre du jour étant épuisé, le président a remercié les Conseillers pour leur assiduité et a levé la séance.

Le Rapporteur

Seyni Moussa

Le Secrétaire Général

Le Maire/Président du Conseil

Amadou Amadou Seyni